

CHAMPIONNAT DE LIGUE DE MOTOCROSS 2026



MOTO
FÉDÉRATION
FRANÇAISE

LIGUE
AUVERGNE
RHÔNE-ALPES

RÈGLEMENT MOTOS ANCIENNES

AUVERGNE RHÔNE ALPES 2026

Ce règlement vient compléter le règlement général motocross de la ligue Auvergne Rhône Alpes.

ARTICLE 1 – CONDITIONS D’INSCRIPTION

Peuvent prétendre participer à ce championnat tous les coureurs titulaires d'une licence délivrée par la FFM pour l'année en cours de type INT, LUE, IAT NCO et MAT (pour les machines jusqu'à 1985). Les licences « une manifestation » sont acceptées hors classement si l'organisateur de l'épreuve l'autorise.

Les pilotes doivent être âgés de 18 ans minimum pour l'année en cours.

Lors de la première épreuve de la saison, les pilotes désignent un représentant pour les 4 catégories.

ARTICLE 2 – MACHINES ADMISES

La cylindrée doit être comprise entre 125cc et 750cc.

Toutes les machines sont acceptées tant qu'elles respectent les caractéristiques générales d'origine.

CATEGORIE	CARACTERISTIQUES
Vintage Pré 76	Machines des origines à l'année modèle 1976
Classic Pré 83	Machines à partir de l'année modèle 1977 à l'année millésime 1983 constructeurs.
Pré 90	Machines dotées d'au minimum un disque et fabriquées de janvier 1984 jusqu'à décembre 1989.
Pré 97	Machines fabriquées de janvier 1990 à fin 1997 équipées de cadre en acier (cadre alu interdit). Le diamètre maximum des fourches conventionnelles est de 49mm et de 46mm pour les fourches inversées et peu importe l'année de la moto.

ARTICLE 3 – VERIFICATIONS TECHNIQUES

Les pilotes présentent leur(s) machine(s) et équipement de course en conformité avec les règles techniques du motocross.

Les motos doivent avoir un aspect le plus proche de l'origine.

Les vérifications techniques sont conformes au règlement du championnat de France Motos Anciennes de l'année en cours (système fiable d'arrêt du moteur, protection de sortie de boîte, guidon, diamètre de fourche, contrôles sonométriques,...).

Plaques de numéros

Les numéros doivent respecter les couleurs ci-dessous.

CYLINDREE	PLAQUE	NUMERO
125cc	Noire	Blanc
250cc	Verte	Blanc
500cc et +	Jaune	Noir

ARTICLE 4 – DÉROULEMENT DE L’ÉPREUVE

Essais libres 15 min
 Essais chronométrés 15 min
 2 manches de 15 min + 1 tour

ARTICLE 5 – ENTREE EN GRILLE

Lors de la première épreuve de la saison, la mise en parc d’attente se fait dans l’ordre chronologique des inscriptions sur Engage Sports. Pour les épreuves suivantes, cela se fait sur la base du classement général.

L’entrée en grille des essais libres et chronométrés est composée par le 1^{er} Pré 76, le 1^{er} pré 83, le 1^{er} pré 90 et le 1^{er} Pré 97.

L’entrée en grilles des manches s’effectue sur la base des essais chronométrés.

ARTICLE 6 – CLASSEMENT

L’attribution des points se fait selon le barème ci-dessous pour toutes les catégories :

1^{er}	25 pts	10^{ème}	11 pts	19^{ème}	2 pts	28^{ème}	1 pt	37^{ème}	1 pt
2^{ème}	22 pts	11^{ème}	10 pts	20^{ème}	1 pt	29^{ème}	1 pt	38^{ème}	1 pt
3^{ème}	20 pts	12^{ème}	9 pts	21^{ème}	1 pt	30^{ème}	1 pt	39^{ème}	1 pt
4^{ème}	18 pts	13^{ème}	8 pts	22^{ème}	1 pt	31^{ème}	1 pt	40^{ème}	1 pt
5^{ème}	16 pts	14^{ème}	7 pts	23^{ème}	1 pt	32^{ème}	1 pt	41^{ème}	1 pt
6^{ème}	15 pts	15^{ème}	6 pts	24^{ème}	1 pt	33^{ème}	1 pt	42^{ème}	1 pt
7^{ème}	14 pts	16^{ème}	5 pts	25^{ème}	1 pt	34^{ème}	1 pt	43^{ème}	1 pt
8^{ème}	13 pts	17^{ème}	4 pts	26^{ème}	1 pt	35^{ème}	1 pt	44^{ème}	1 pt
9^{ème}	12 pts	18^{ème}	3 pts	27^{ème}	1 pt	36^{ème}	1 pt	45^{ème}	1 pt

Pour être classé, le pilote doit faire un tour complet du circuit (obligation d’un bip (1 tour) du transpondeur) et franchir le drapeau à damiers.

En cas d’ex aequo au classement général d’une course, le classement de l’arrivée de la dernière manche sert à les départager.

Les points obtenus par les pilotes hors ligue ne sont pas redistribués.

Un report de points est effectué en cas de concurrent de date avec une épreuve. Cette règle s’applique à toutes les épreuves quelle que soit leur portée : championnat de France, Trophée de France, Coupe de France, épreuve FIM Europe, épreuve FIM ou sélection fédérale.

ARTICLE 7 – REMISE DES PRIX

Tous les pilotes récompensés doivent être présents.

Les récompenses sont attribuées de la façon suivante :

*3 premiers du scratch

RÈGLEMENT MOTOS ANCIENNES

AUVERGNE RHÔNE ALPES 2026

*le 1^{er} de chaque catégorie

*la 1^{ère} féminine de chaque catégorie

Un pilote ne peut pas changer de catégorie en cours de saison sans perdre ses points.

ARTICLE 8 – REMISE DES PRIX DU CHAMPIONNAT

Le classement général du championnat est établi d'après les résultats de toutes les épreuves.

Les pilotes de la ligue Auvergne Rhône Alpes sont classés en championnat de ligue motos anciennes à condition qu'ils participent à 50% des épreuves du championnat.

Tout pilote commençant la saison dans une catégorie ne peut pas en changer en cours d'année. En cas de changement, il n'est pas classé sur l'ensemble du championnat.

Les pilotes sont récompensés de la façon suivante :

*Vintage Pré 76 : 3 premiers

*Classic Pré 83 : 3 premiers

*Pré 90 : 3 premiers

*Evolution : 3 premiers

*Féminines : 3 premières